



## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON

### Aviron

#### A. ÉPREUVES (14)

Épreuves masculines (8)	Épreuves féminines (6)
Un rameur – skiff (1x)	Un rameur – skiff (1x)
Deux en pointe (2-)	Deux en pointe (2-)
Deux en couple (2x)	Deux en couple (2x)
Quatre en pointe (4-)	Quatre en couple (4x)
Quatre en couple (4x)	Huit en pointe (8+)
Huit en pointe (8+)	Deux en couple (2x) poids légers
Deux en couple (2x) poids légers	
Quatre en pointe (4-) poids légers	

#### B. QUOTA D'ATHLÈTES

##### 1. Quota total pour l'aviron :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	328	1	2	331
Femmes	216	1	2	219
<b>Total</b>	<b>544</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>550</b>

##### 2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	28	1 x embarcation par épreuve
Femmes	20	1 x embarcation par épreuve
<b>Total</b>	<b>48</b>	

##### 3. Mode d'attribution des places :

Les places sont attribuées aux CNO.

Pour les places obtenues lors des régates continentales de qualification (Afrique, Asie, Amériques et Europe) et de la régata finale de qualification, les rameurs qui ont qualifié l'embarcation (ou les embarcations) à ces épreuves doivent concourir dans la même catégorie d'embarcation s'ils sont sélectionnés pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio.

Pour les places obtenues aux championnats du monde 2015 à Aiguebelette, France, le CNO peut inscrire aux Jeux Olympiques de 2016 une embarcation avec des rameurs différents que ceux qui ont obtenu la qualification de l'embarcation et ces rameurs peuvent ramer dans d'autres épreuves des Jeux Olympiques que celles dans lesquelles ils ont concouru en 2015.



## SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

### C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.

#### Autres conditions requises par la FI :

Pour être admis à participer aux championnats du monde 2015 d'aviron, tous les athlètes doivent répondre aux critères édictés dans le règlement de la FISA ("Admission et nationalité" Règle 19 à la page 53 du Livre des règles de la FISA <http://www.worldrowing.com/fisa/resources/rule-books>).

Pour être admis à participer aux régates continentales de qualification olympique et à la régata finale de qualification olympique, tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents).

Pour pouvoir prétendre à une place sur invitation de la commission tripartite en aviron, les athlètes proposés par un CNO doivent participer à une épreuve de qualification au moins.

### D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

#### PLACES DE QUALIFICATION

##### HOMMES / FEMMES

#### Nombre de places disponibles (embarcations) par épreuve de qualification (sous réserve de la réattribution des places inutilisées)

	Régates continentales de qualification					Régate finale de qualification	Total embarcations	Total athlètes
	Championnats du monde 2015	Asie/Océanie	Afrique	Amériques	Europe (+AUS, NZL, CAN, USA)			
<b>Hommes</b>								
Un rameur - skiff (1x)	9	7	4	6	3		29	29
Deux en pointe (2-)	11	-	-	-		2	13	26
Deux en couple (2x)	11	-	-	-		2	13	26
Quatre en pointe (4-)	11	-	-	-		2	13	52
Quatre en couple (4x)	8	-	-	-		2	10	40
Huit en pointe (8+)	5	-	-	-		2	7	63
<b>Hommes poids légers</b>								
Deux en couple (2x)	11	3	1	3	2		20	40
Quatre en pointe (4-)	11	-	-	-		2	13	52
<b>Autres</b>								
Places pays hôte (1x)							1	1
Places commission tripartite (1x)							2	2
<b>Total embarcations hommes</b>	77	10	5	9	5	12	121	331



**SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016**

Nombre de places disponibles (embarcations) par épreuve de qualification (sous réserve de la réattribution des places inutilisées)								
		Régates continentales de qualification						
	Championnats du monde de 2015	Asie/Océanie	Afrique	Amériques	Europe (+AUS, NZL, CAN, USA)	Régate finale de qualification	Total embarcations	Total rameurs
<b>Femmes</b>								
Un rameur - skiff (1x)	9	7	4	6	3		29	<b>29</b>
Deux en pointe (2-)	11	-	-	-		4	15	<b>30</b>
Deux en couple (2x)	11	-	-	-		2	13	<b>26</b>
Quatre en couple (4x)	5	-	-	-		2	7	<b>28</b>
Huit en pointe (8+)	5	-	-	-		2	7	<b>63</b>
<b>Femmes poids légers</b>								
Deux en couple (2x)	11	3	1	3	2		20	<b>40</b>
<b>Autres</b>								
Places pays hôte (1x)							1	<b>1</b>
Places commission tripartite (1x)							2	<b>2</b>
<b>Total embarcations femmes</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>94</b>	<b>219</b>
<b>Total rameurs</b>	<b>380</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>88</b>		<b>550</b>

Les épreuves de qualification sont énumérées dans l'ordre hiérarchique de qualification.

Épreuves de qualification				
<b>Championnats du monde d'aviron 2015 de la FISA à Aiguebelette (FRA)</b>				
Ouverts à tous les CNO dont les fédérations nationales sont membres de la FISA.				
Pour chaque catégorie d'embarcation, les CNO les mieux placés aux championnats du monde 2015, en fonction du nombre de places indiquées ci-dessous, seront qualifiés :				
Catégorie d'embarcation	Hommes	Hommes poids légers	Femmes	Femmes poids légers
Un rameur - skiff (1x)	9	-	9	-
Deux en pointe (2-)	11	-	11	-
Deux en couple (2x)	11	11	11	11
Quatre en pointe (4-)	11	11	-	-
Quatre en couple (4x)	8	-	5	-
Huit en pointe (8+)	5	-	5	-



## SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

### Régates continentales de la FISA pour la qualification olympique

Il y aura quatre (4) régates continentales de qualification, toutes ne comprenant que quatre (4) épreuves, et ouvertes uniquement à certains CNO et/ou épreuves, comme suit :

- Asie/Océanie : ouverte aux CNO membres du Conseil olympique d'Asie (OCA) et de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Océanie (ONOC) à l'exception de l'Australie (AUS) et de la Nouvelle-Zélande (NZL);
- Afrique : ouverte aux CNO membres de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA);
- Amériques : ouverte aux CNO membres de l'Organisation sportive panaméricaine (ODEPA), à l'exception des États-Unis(USA) et du Canada (CAN);
- Europe : ouverte aux CNO membres des Comités Olympiques Européens (COE) plus USA, CAN, AUS et NZL.

Pour les catégories d'embarcation énumérées, les CNO les mieux placés à l'issue de la régata continentale de qualification selon le nombre de places indiquées ci-dessous seront qualifiés :

Catégorie d'embarcation	Asie / Océanie	Afrique	Amérique latine	Europe
<b>Hommes</b>				
Un rameur - skiff (1x)	7	4	6	3
<b>Hommes poids légers</b>				
Deux en couple (2x)	3	1	3	2
<b>Femmes</b>				
Un rameur - skiff (1x)	7	4	6	3
<b>Femmes poids légers</b>				
Deux en couple (2x)	3	1	3	2

- Les CNO ne peuvent inscrire qu'une (1) embarcation par épreuve à la régata continentale de qualification correspondante et uniquement dans les épreuves pour lesquelles ils ne se sont pas déjà qualifiés par le biais des championnats du monde 2015. Un CNO qui souhaite la qualification dans une épreuve qui n'est pas au programme de la régata continentale de qualification correspondante, peut inscrire des embarcations dans la régata finale de qualification;
- La FISA n'acceptera que les inscriptions aux régates continentales qui auront été reçues à la date de clôture fixée. Les inscriptions devront être accompagnées d'une lettre du CNO confirmant que les rameurs inscrits sont admissibles conformément au paragraphe **C. Admission des athlètes** ci-dessus.
- Les régates continentales pour la qualification olympique se dérouleront selon les dispositions du Code des courses de la FISA et auront le même statut que les championnats du monde d'aviron (Règle 5, page 47);
- Le conseil de la FISA sélectionnera les lieux des quatre régates de qualification d'ici à la fin 2014;
- Aux régates continentales de qualification, les CNO ne peuvent qualifier qu'une (1) embarcation hommes et une (1) embarcation femmes au maximum; et
- Si deux (2) embarcations du même sexe d'un CNO réunissent les mêmes critères de qualification lors d'une régata continentale de qualification, le CNO aura deux (2) semaines depuis la notification pour décider de l'embarcation à confirmer pour les Jeux.



## SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

### Régate finale de la FISA pour la qualification olympique

Pour les catégories d'embarcation énumérées, les CNO les mieux placés à l'issue de la régates finale de qualification selon le nombre de places indiquées ci-dessous seront qualifiés :

Catégorie d'embarcation	Places du quota
<b>Hommes</b>	
Deux en pointe (2-)	2
Deux en couple (2x)	2
Quatre en pointe (4-)	2
Quatre en couple (4x)	2
Huit en pointe (8+)	2
<b>Homme poids légers</b>	
Quatre en pointe (4-)	2
<b>Femmes</b>	
Deux en pointe (2-)	4
Deux en couple (2x)	2
Quatre en couple (4x)	2
Huit en pointe (8+)	2

- Les CNO ne peuvent inscrire qu'une (1) embarcation par épreuve à la régates finale de qualification, et uniquement dans les épreuves pour lesquelles ils ne se sont pas déjà qualifiés par le biais des championnats du monde 2015. Un CNO qui souhaite la qualification dans une épreuve qui n'est pas au programme de la régates continentale de qualification correspondante, peut inscrire des embarcations dans la régates finale de qualification;
- La FISA n'acceptera que les inscriptions aux régates finales de qualification qui auront été reçues à la date de clôture fixée. Les inscriptions devront être accompagnées d'une lettre du CNO confirmant que les rameurs inscrits sont admissibles conformément au paragraphe **C. Admission des athlètes** ci-dessus.
- Les régates finales pour la qualification olympique se dérouleront selon les dispositions du Code des courses de la FISA et auront le même statut que les championnats du monde d'aviron (Règle 5, page 47);

### PLACES PAYS HÔTE

Si le pays hôte n'obtient aucune place de qualification lors des diverses épreuves de qualification, deux (2) places lui sont garanties, une (1) dans chaque épreuve de skiff (un rameur). Si elles ne sont pas utilisées, ces places seront réattribuées conformément au paragraphe "**Réattribution des places inutilisées par le pays hôte**" ci-dessous.



## SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI<sup>E</sup> OLYMPIADE – RIO 2016

### PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Quatre (4) places sur invitation de la commission tripartite sont mises à la disposition des CNO dans les épreuves de skiff (un rameur), soit deux (2) pour les hommes (1x) et deux (2) pour les femmes (1x).

Le 15 octobre 2015, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2016 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXI<sup>e</sup> Olympiade, Rio 2016 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

### E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Après chaque épreuve de qualification, la FISA publiera les résultats sur son site web ([www.worldrowing.com](http://www.worldrowing.com)) et informera les CNO concernés des places qui leur sont attribuées. Les CNO auront ensuite 14 jours pour confirmer s'ils souhaitent utiliser ces places, tel que détaillé à la section **H. Période de qualification**.

### F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

#### PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée comme suit :

- Si l'embarcation est qualifiée par le biais des championnats du monde d'aviron 2015, la place sera réattribuée à l'embarcation suivante la mieux placée, non encore qualifiée, dans la même épreuve des championnats du monde.
- Si l'embarcation est qualifiée par le biais des régates continentales de qualification de la FISA, la place sera réattribuée à l'embarcation suivante la mieux placée de la même catégorie lors de l'épreuve de qualification correspondante.
- Si l'embarcation est qualifiée par le biais de la régata finale de qualification de la FISA, la place sera réattribuée en tenant compte d'un certain nombre de critères (sans ordre particulier) : universalité, performance, représentation et participation aux épreuves de qualification. Toute place attribuée à une embarcation peut être transférée à une autre pour autant que le quota total d'athlètes et le quota total par sexe soient respectés.

Toutes les places inutilisées seront réattribuées par le comité exécutif de la FISA d'ici au 15 juin 2016.

Les décisions du comité exécutif de la FISA à cet égard seront finales.

Le comité exécutif de la FISA est habilité à intervenir en cas d'imprévus liés à ces règles, à parer à toute omission et à interpréter le règlement en cas de différends.



## SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI<sup>E</sup> OLYMPIADE – RIO 2016

### PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place non utilisée par le pays hôte sera réattribuée au CNO, non encore qualifié, de l'embarcation suivante la mieux placée en skiff hommes (1x) ou skiff femmes (1x), respectivement, à l'issue de la régata continentale de qualification pour les Amériques

### PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation (chez les hommes ou chez les femmes), celle-ci sera réattribuée au CNO, non encore qualifié, de l'embarcation suivante la mieux placée en skiff hommes ou skiff femmes, respectivement, à l'issue de la régata européenne de qualification continentale.

## G. PRINCIPES GENERAUX CONCERNANT LES ATHLETES REMPLAÇANTS ACCREDITES 'P'

### ATHLETES REMPLAÇANTS 'P'

Les athlètes remplaçants 'P' ne font pas partie des concurrents et ne sont donc pas inclus dans le quota d'athlètes mentionné au paragraphe **B. Quota d'athlètes**. De plus amples informations sur les droits d'accès et les quotas sont disponibles dans *L'accréditation aux Jeux Olympiques – Guide des utilisateurs*. Les athlètes remplaçants 'P' peuvent uniquement faire partie des concurrents dans les conditions stipulées dans le document intitulé *Politique de remplacement tardif des athlètes - CIO/Rio 2016*.

#### Critères d'admission :

Les athlètes remplaçants 'P' doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les concurrents telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

#### Quota :

Chaque embarcation qualifiée dans les épreuves suivantes a droit à un (1) athlète remplaçant 'P' :

- Quatre en pointe (4-) hommes
- Quatre en couple (4x) hommes
- Huit en pointe (8+) hommes
- Quatre en pointe poids légers (4-) hommes
- Quatre en couple (4x) femmes
- Huit en pointe (8+) femmes

Toutefois, si un CNO a la qualification d'un équipage de quatre en pointe (4-) hommes et d'un équipage de huit en pointe (8+) hommes, il n'aura droit qu'à un (1) athlète remplaçant P pour les deux embarcations.

Les athlètes remplaçants P pourront être utilisés par les CNO dans l'une ou l'autre des épreuves correspondantes. Le système ci-dessus indique simplement la méthode pour allouer les accréditations P.

Note : Conformément à la "*Politique de remplacement tardif des athlètes - CIO/Rio 2016*", "les athlètes figurant sur la « liste longue » pourront être utilisés comme remplaçants aux Jeux Olympiques jusqu'à trois heures avant la réunion de sélection pour la régata olympique, le jeudi 4 août 2016. À partir de trois (3) heures avant la réunion de sélection, seuls les athlètes porteurs d'une accréditation P pourront être remplacés dans une embarcation aux Jeux Olympiques. Et conformément aux règles du CIO, tout remplacement d'athlète lors d'une régata olympique est considéré comme étant un remplacement permanent.



**SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016**

**H. PERIODE DE QUALIFICATION**

<b>Date</b>	<b>Milestone</b>
<b>31 décembre 2014</b>	Choix du lieu des régates continentales de qualification olympique par la FISA
<b>14 août 2015</b>	Date limite d'inscription aux championnats du monde d'aviron 2015
<b>30 août au 6 septembre 2015</b>	Championnats du monde d'aviron 2015 à Aiguebelette, FRA
<b>14 septembre 2015</b>	La FISA demandera aux CNO/FN de confirmer leurs places de qualification obtenues aux championnats du monde d'aviron
<b>16 octobre 2015</b>	Confirmation par les CNO/FN de l'utilisation des places de qualification obtenues aux championnats du monde d'aviron
<b>5 au 7 octobre 2015</b>	Régate continentale de qualification pour l'Afrique, Tunis, Tunisia
<b>8 octobre 2015</b>	La FISA demandera aux CNO/FN de confirmer leurs places obtenues à la régates continentale de qualification pour l'Afrique
<b>22 octobre 2015</b>	Confirmation par les CNO/FN de l'utilisation des places de qualification obtenues à la régates continentale de qualification pour l'Afrique
<b>15 janvier 2016</b>	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
<b>En fonction de la fin de la période de qualification dans chaque sport</b>	Confirmation écrite par la commission tripartite aux CNO de l'attribution des places sur invitation.
<b>22 au 24 mars 2016</b>	Régates continentale de qualification pour les Amériques, Valparaiso, Chile
<b>25 mars 2016</b>	La FISA demandera aux CNO/FN de confirmer leurs places obtenues à la régates continentale de qualification pour les Amériques
<b>8 avril 2016</b>	Confirmation par les CNO/FN de l'utilisation des places de qualification obtenues à la régates continentale de qualification pour les Amériques
<b>22 au 25 avril 2016</b>	Régates continentale de qualification pour l'Asie et l'Océanie, Chungju, Korea
<b>26 avril 2016</b>	La FISA demandera aux CNO/FN de confirmer leurs places obtenues à la régates continentale de qualification pour l'Asie et l'Océanie
<b>10 mai 2016</b>	Confirmation par les CNO/FN de l'utilisation des places de qualification obtenues à la régates continentale de qualification pour l'Asie et l'Océanie
<b>22 au 25 mai 2016</b>	Régates européenne et finale de qualification à Lucerne, Suisse
<b>26 mai 2016</b>	La FISA demandera aux CNO/FN de confirmer leurs places obtenues aux régates européenne et finale de qualification
<b>10 juin 2016</b>	Confirmation par les CNO/FN de l'utilisation des places de qualification obtenues aux régates européenne et finale de qualification
<b>13 juin 2016</b>	La FISA réattribuera toutes les places inutilisées et demandera confirmation de leur utilisation
<b>18 juillet 2016</b>	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio
<b>4 août 2016</b>	Réunion de sélection pour la régates olympique
<b>6 au 13 août 2016</b>	Régates olympique de Rio 2016